

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026

. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-89

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 50

. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.

M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.

M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026
BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la nomenclature comptable M57,

Considérant la délibération n°2026-20 du 05 mars 2026 approuvant le vote du budget primitif 2026 du budget principal,

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

Communauté de Communes de l'Est de la Somme
 Budget Principal

DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-42122 : Autres frais divers		100,00 €		
D-615221-42122 : Entretien & réparations bâtiments publics	100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €	100,00 €	- €	- €
D-7498-01 : Autres versements sur dotations et participations	2 057,00 €			
TOTAL D 014 : Atténuation des produits	2 057,00 €	- €	- €	- €
D-65748-3112 : Subventions autres personnes droit privé		15 600,00 €		
D-65821-323 : Déficit des BA à caractère administratif	0,19 €			
D-65821-3112 : Déficit des BA à caractère administratif		133,33 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,19 €	15 733,33 €	- €	- €
R-75821-604 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif				225 847,85 €
TOTAL R 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €	225 847,85 €
R-7351-01 : Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales				11 077,00 €
R-7352-01 : Fraction compensatoire de la CVAE				3 701,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	- €	- €	- €	14 778,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux			17 240,00 €	
R-73114-01 : IFR				8 862,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	- €	- €	17 240,00 €	8 862,00 €
R-741124-01 : Dotation d'intercommunalité des EPCI				46 343,00 €
R-741126-01 : Dotation de compensation des EPCI			16 563,00 €	
R-748312-01 : D.C.R.T.P.			47 400,00 €	
R-74832-01 : Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)			54 701,00 €	
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière			102 410,00 €	
R-74834-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation				248,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	- €	- €	221 074,00 €	46 591,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 157,19 €	15 833,33 €	238 314,00 €	296 078,85 €
INVESTISSEMENT				
D-2118-604 : Autres terrains		2 250,48 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	- €	2 250,48 €	- €	- €
Total INVESTISSEMENT	- €	2 250,48 €	- €	- €
Total Général		15 926,62 €		57 764,85 €

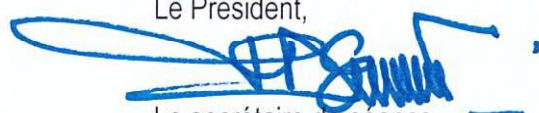
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal, dont le détail est présenté ci-avant.
- . **autorise** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Président,

 Le secrétaire de séance,


Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260611-DM1_2026_BP-BF

